

## Constitution: l'expérience genevoise

Fraîchement débarqué de New York à Genève, me voilà élu membre de la Constituante en octobre 2008, avec 80 autres collègues sur 527 candidats émanant de partis politiques et de listes civiles. Nous avons quatre ans pour rendre notre copie. En effet, le 24 février de la même année, 79,2 % des votants approuvent le principe d'une révision totale par une Assemblée constituante élue par le peuple : un bol d'air frais dans le quotidien politique, l'occasion de s'interroger sur nos valeurs communes et les fondements de notre vivre ensemble mais aussi sur les droits et devoirs de chacun dans un environnement dont les équilibres ont profondément changé. La Constitution de 1847, illisible avec ses 120 révisions partielles, avait besoin de cet « aggiornamento ». Nous avons rêvé et sommes souvent redescendus sur terre. Mais l'esprit des débats était loin des calculs électoraux du court terme, orienté vers l'intérêt supérieur du temps long. Nous n'avons certes pas toujours réussi et le résultat n'a pas été une révolution. Mais cette nouvelle chartre fondamentale est innovante et équilibrée, elle renforce les fondations de la République, instaure une participation populaire renforcée et un gouvernement plus efficace. Cet exercice d'introspection et de projection vers l'avenir a donc été salutaire. A l'instar d'autres nombreux cantons, notre Valais doit oser le renouveau de sa démocratie, il en ressortira plus grand encore.

Raymond Loretan, membre de la Constituante genevoise